

Note de service

DESTINATAIRES : À tous les utilisateurs et personnel clinique du laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Julie Pagé, Cheffe de service de biologie médicale
Direction régionale des laboratoires
Laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

DATE : Le 29 mars 2022

OBJET : **Mise en application : Nouveau processus de déclaration de non-conformités et reprise de prélèvement.**

Nous avons annoncé en décembre dernier qu'un nouveau processus de déclaration de non-conformité et de reprise de prélèvement devait être implanté au mois de janvier. Nous avons dû reporter la mise en application à cause de la situation épidémique du moment.

Nous annonçons maintenant que la date de mise en application sera le **19 avril** prochain.

À titre de rappel, ce nouveau processus permettra de :

- ✓ Avoir une traçabilité au dossier informatique laboratoire et au DSQ des non-conformités;
- ✓ Aviser rapidement le prescripteur des analyses qui sont annulées.

Les déclarations de non-conformité seront effectuées directement dans le système Hélios où les résultats sont déjà inscrits. Ils seront donc disponibles directement sur le rapport d'analyse, dans les DME et dans le DSQ. Les informations suivantes seront inscrites :

- La description de la non-conformité. Par exemple : échantillon hémolysé ou coagulé, requête non conforme, absence de double identification;
- Les analyses touchées par la déclaration;
- L'action prise. Par exemple : Analyse annulée, échantillon d'exception, analyse effectuée.

Il est important de noter qu'il n'y aura plus de formulaire de prélèvement qui sera envoyé afin de faire effectuer une reprise au centre où l'utilisateur a eu ses prélèvements. C'est le prescripteur qui recevra le rapport d'analyse qui jugera de la pertinence de prescrire l'analyse.

Merci de votre collaboration.